

Agir vite pour l'économie régionale



Le Conseil régional a annoncé de nouveaux crédits et aides pour les entreprises. Il veut donner plus de consistance et de cohérence à une action sanitaire qui n'est plus lisible et faire de ce confinement le dernier.

Renaud Muselier en remet une couche. Il parle désormais d'un « confinement numéro 2 », comme s'il y s'en annonçait déjà un troisième. C'est fort probable : « les mêmes qui ont mal géré la première crise sont ceux qui gèrent la deuxième », constate le président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Médecin, il veut « se battre pour la vie », « ne pas vouloir tester pour tester, mais « inonder le pays de tests rapides pour mettre fin à l'incertitude sanitaire et savoir qui est malade ou ne l'est pas. J'ai donc commandé 100 000 tests rapide pour mettre en place une stratégie régionale (...) Pour être efficace, il faut partager les savoirs sur l'ensemble du territoire entre les collectivités locales, la Caisse Primaire d'Assurance maladie, l'ARS, l'IHU, le Bataillon des Marins Pompiers, les laboratoires. Grace à ces tests, et à l'analyse des eaux usées, nous pourrons gagner 5 à 7 jours sur la détection des clusters naissants et



ainsi tester et isoler efficacement un groupe de personnes. »

« Les mêmes qui ont mal géré la première crise sont ceux qui gèrent la deuxième »

Onze machines de test rapides (20 minutes) cofinancées pour les hôpitaux de toute la région dont ceux d'Orange et d'Avignon vont être déployées. Car il faut aider la vie à se poursuivre dans une économie nécrosée. « Pour cela les conditions du déconfinement doivent être connues à l'avance. Personne ne nous dit qui décide, sur quels critères et à quelles seront les modalités d'ouverture ou de fermeture », s'alarme l'élu. « On nous dit juste que tout va mal et que tout s'aggrave! Tout doit être fait pour aller plus vite que le virus», résume Renaud Muselier. Mais on en est encore loin : « rendez-vous compte que la CPAM sait très bien où sont les clusters, mais qu'ils n'ont pas le droit de donner cette information » alors que tout doit être tenté pour faire de ce confinement le dernier.

Les dispositifs du « confinement 2 » pour les entreprises

Le plan de reprise du Conseil régional « Anticiper, ouvrir, accompagner, revivre », mobilisant 1,4 milliard d'euro, va donc se poursuivre. Avec 65 M€ pour les entreprises, disponibles sur les mêmes outils de la première vague :

Fonds COVID-Résistance (17M $\$): Ce fonds permet l'octroi de prêts compris entre 3 000 $\$ et 10 000 $\$, pour les entreprises et associations de – de 20 salariés, sans garantie personnelle, à taux 0 et avec un différé d'amortissement de 18 mois. Ce dispositif est opéré en partenariat avec le réseau initiative qui instruit votre dossier.

- 25 M€ décaissés pendant la première vague
- 17 M€ disponible pour la seconde

 $Pr\hat{e}t$ -rebond $BPI/R\acute{e}gion\ Sud\ (37M€)$: c'est un prêt opéré par la BPI de $10\ 000\ €$ à $300\ 000\ €$ pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité (sauf secteur agricole).

- 33 Millions d'euros durant la première vague à plus de 450 entreprises
- 37 millions d'€ de prêts sont immédiatement mobilisables

Fonds Régional de Garantie (5M€): Avec le fonds Région Sud Garantie, la Région se porte garante des prêts souscrits par les chefs d'entreprises (toutes PME, tout secteur d'activité, tous stades de vie) pour des montants compris entre 1000€ et 1,7 M€ pour financer des investissements matériels et immatériels comme du besoin en fonds de roulement et/ou de la trésorerie

• Déjà 5 millions de décaissés pour une vingtaine d'entreprises



• 5 millions d'€ de garantie bancaire disponibles

Fonds Economie Sociale et Solidaire (1,5M€) : fonds de 2 millions d'euros créé avec nos partenaires (Cepac, Banque des territoires...) Il permet l'octroi de Prêts à taux 0, sur 12 à 18 mois et dont le montant peut aller de 10 000€ à 100 000€.

- 475 000 euros prêtés durant la 1ère vague
- Encore 1,525 M € de disponibles

Fonds Investour (4M€) : nouvelle enveloppe qui permet l'octroi de prêts d'un montant compris entre 15 000 € et 200 000 €, dédié exclusivement au secteur du tourisme.

La culture en danger : 1M€ de nouveaux crédits

Ils s'ajoutent aux 39 M€ en cours d'engagement :

- 700 000 € du plan « Terre de Culture » seront mis à disposition pour compenser une partie des pertes de recette des lieux qui resteront ouverts pour permettre aux équipes artistiques de continuer à répéter.
- 300 000 € de nouveaux crédits, pour un budget total d'1 million d'euros à engager en décembre 2020 en faveur des équipes et structures culturelles les plus fragilisées.

« Nous avons augmenté de 30% notre budget en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Près de 11 M€ de crédits régionaux sont désormais consacrés aux auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, artistes et techniciens de la filière. Nous avons maintenu 30 M€ de subventions à des structures ou événements qui n'ont pas pu mener à bien toutes leurs actions du fait de la crise sanitaire. Enfin, nous avons injecté 5M€ dans un plan d'urgence et de relance, « Terre de Culture » mis en œuvre pour les secteurs du livre, des arts plastiques et visuels, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que du spectacle vivant. »

Guichet unique du Conseil régional : 0805 805 145. Du lundi au vendredi (8h à 18 h) et entreprises.maregionsud.fr



Covid-19 : des dépistages collectifs gratuits pour les entreprises



Dans le Vaucluse, la <u>Région Sud</u> vient de sélectionner le laboratoire de biologie médicale <u>Alphabio</u> afin de permettre aux entreprises l'accès à des tests de dépistage nasopharyngés gratuitement sur rendez-vous.

Selon les chiffres de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, le milieu professionnel fait partie des trois grands modes de contamination en Paca, représentant 37% des clusters identifiés. Aussi, afin d'éviter les clusters en entreprises, la Région Sud souhaite faciliter l'accès des entreprises à l'offre de services de laboratoires de biologie médicale en nouant un partenariat avec ces derniers. Trois laboratoires couvrant les départements des Bouches-du-Rhône (Labosud), des Alpes-Maritimes, du Var (Biogroup) et du Vaucluse (Alphabio) ont ainsi été sélectionnés. Désormais les entreprises vont disposer d'un service gratuit leur permettant d'avoir accès, dans des conditions facilitées et des délais améliorés,



à des tests de dépistage nasopharyngés en entreprise ou en laboratoire, sur simple prise de rendez-vous.

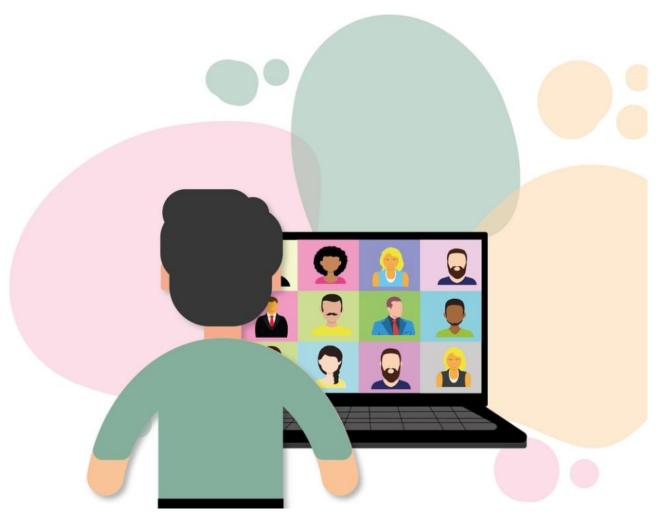
Alphabio, 23 Rue de Friedland, Marseille.

Prise de rendez-vous : <u>i.rey@alphabio.fr</u> ou <u>j.digne@alphabio.fr</u>

L'entreprise sera contactée en retour dans les 2 jours pour une mise en place du dépistage sous 5 jours avec le déploiement d'équipes de prélèvements dans les entreprises pour un nombre minimum de 40 à 50 prélèvements. Le Laboratoire Alphabio sera en mesure de rendre les résultats aux personnes ou à un médecin désigné par l'entreprise sous 48 heures soit par la création d'un accès sécurisé au serveur de résultats soit par une transmission par mail crypté.

Un webinaire sur la relance de l'économie régionale





La <u>Région Sud</u> et l'agence de développement économique <u>Rising Sud</u> organisent 'les rencontres de la relance' ce jeudi 15 octobre. Destiné aux entreprises, ce webinaire présentera le plan de relance de l'économie régionale, son ambition, ses chantiers prioritaires ainsi que les mesures phares destinées aux entreprises du territoire.

Jeudi 15 octobre. 9h30 à 11h30. Pour s'inscrire, cliquez ici

L'INPI devient le guichet unique électronique



des formalités d'entreprises

Le Premier ministre et le ministre de l'économie, des finances et de la relance viennent de choisir l'institut national de la propriété industrielle (INPI) comme opérateur du guichet unique électronique pour les formalités des entreprises. Son ouverture est prévue pour 2022.

<u>Le décret n°2020-946 paru le 1er août au Journal Officiel</u> confie à l'INPI la gestion de services informatiques actuellement opérés par l'Etat permettant notamment aux créateurs d'entreprise et aux entreprises d'accomplir, par voie électronique, toutes les formalités liées à la vie de leur entreprise.

L'article 1 de la <u>loi PACTE</u> (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) prévoit une action majeure visant à simplifier les démarches des entreprises : la création d'un guichet unique électronique, auprès duquel les entreprises pourront effectuer toutes leurs formalités de création, modification ou cessation d'activité. A ce jour, ces déclarations peuvent être effectuées auprès de différents organismes : les chambres de commerce et d'industrie, les greffes des tribunaux de commerce, les chambres d'agriculture, les chambres de métiers et de l'artisanat ou le guichet entreprises opéré par la Direction générale des entreprises (DGE).

Afin de simplifier, de moderniser et de centraliser toutes les démarches, l'INPI a été désigné comme pilote et gestionnaire d'<u>un guichet unique dématérialisé</u>. Une mission qui vient compléter la mission de centralisation et de diffusion de l'ensemble des informations concernant la protection des innovations et l'enregistrement des entreprises, prévue dans les statuts de l'INPI dès sa création en 1951. L'ouverture du guichet unique est prévue pour janvier 2022, avec un calendrier de mise en œuvre progressif.

Le Vauclusien Ayme & Fils fusionne avec une filiale de Bridgestone

10 avril 2025 |



Ecrit par le 10 avril 2025



Bridgestone va fusionner ses filiales Métifiot avec le vauclusien Ayme et Fils. Ce dernier, qui détient le réseau <u>'Côté route'</u>, avait été acquis en 2017 par le géant japonais du pneu. A cette date, le dernier groupe indépendant de distribution de pneumatiques en France, dont le siège est toujours à Carpentras, avait alors rejoint First Stop Europe (également propriétaire de Métifiot), filiale de Bridgestone. La fusion doit être réalisée à partir du 1er octobre prochain. L'ensemble, baptisé 'First Stop Ayme', sera placé sous la direction de Giovanni Lo Bianco, ex-patron de Volvo Trucks en Italie, qui souhaite faire de la nouvelle entité, « le leader du marché industriel du pneu sur l'ensemble du territoire français ». Avec ce regroupement First Stop Ayme disposera de 160 agences intégrées, 8 plateformes et 240 adhérents, pour un total de 1 500 collaborateurs. De quoi permettre à l'ensemble de gagner en visibilité auprès des clients. Car, si First Stop Ayme aura une orientation industrielle, l'enseigne Speedy, également propriété de Bridgestone, sera plus destinée au marché généraliste grand-public.

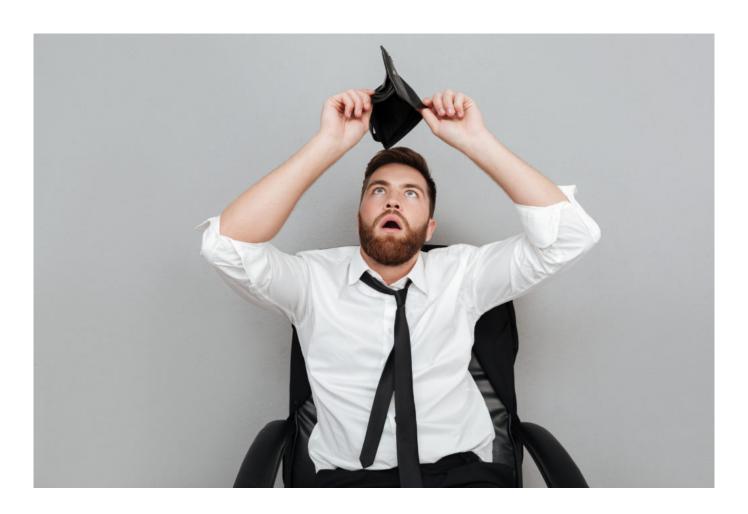
« Aucune suppression d'emploi ni de fermeture d'agence. »

« Aucune suppression d'emploi ni de fermeture d'agence ne sont envisagées dans le cadre de cette fusion », précise Giovanni Lo Bianco. Créé en Vaucluse en 1892 par Paul et Félicie Ayme, le Groupe Ayme s'est d'abord développé en Provence puis dans le Sud-Est. En 1998, l'entreprise lance le réseau 'Côté route'.



Elle a aussi mis en place sa propre école de formation. Basé à Carpentras, cette structure s'appuie sur les savoir-faire du groupe et développe des formations techniques et commerciales pour l'ensemble des métiers de spécialiste du pneu (poids-lourds, agricole, génie-civil, manutention, tourisme, entretien...). Aujourd'hui, Ayme et Fils, qui regroupe près de 900 salariés pour une chiffre d'affaires de l'ordre de 150 M€, possède 80 agences et 3 adhérents Côté Route, ainsi que 8 plateformes de revente sous son autre marque 'Culture pneus'. Toutes ces enseignes se retrouvaient déjà au sein d'Eurofleet, structure mise en place pour offrir une gestion unifiée aux flottes et clients professionnels.

La région Paca championne des créances et des factures impayées





Selon une étude de <u>Rubypayeur</u>, société de recouvrement de créances amiables ou judiciaires, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi celles les plus touchées par la crise des impayés. Ainsi, avec 8,8% des créanciers elle se place en 2e position du top 5 des créanciers derrière l'Île-de-France (47,9%) mais devant Auvergne-Rhône-Alpes 8,5%), les Hauts-de-France (7,3%) et les Pays de Loire (5%). Côté débiteurs, notre région apparaît en 3e position (7,5% des débiteurs) derrière l'Île-de-France (46,2%) et le Grand-Est (7,6%) mais devant Auvergne-Rhône-Alpes (7,1%) et les Hauts-de-France (6,9%).

« Les entreprises qui ont le plus de mal à honorer leurs factures sont en toute logique celles qui ont le plus souffert du confinement, explique l'étude. Ainsi les entreprises des secteurs du commerce et de l'hôtellerie restauration représentent à elles seules un tiers des factures impayées. Par ailleurs deux secteurs souffrent particulièrement des impayés: le conseil et le secteur de l'informatique. Deux secteurs au sein desquels évoluent de nombreux indépendants et TPE qui sont aujourd'hui particulièrement fragiles en termes de trésorerie. »

Effort de construction : La Fédé BTP 84 envoie une lettre aux maires et présidents d'EPCI

Les acteurs de l'acte de bâtir proposent leur aide opérationnelle aux maires et présidents d'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) de Vaucluse. Objectif ? Accélérer la passation des marchés publics et la délivrance des autorisations d'urbanisme. L'enjeu économique est majeur car si le retard dû au confinement pour cause de crise sanitaire n'est pas comblé, il pourrait, dans le secteur de la construction, se traduire par une perte de 20 % de chiffre d'affaires en 2020.

«La délivrance des autorisations d'urbanisme a subi un fort ralentissement dans le département du Vaucluse et le niveau actuel des consultations émanant notamment des communes est très largement insuffisant pour assurer un niveau correct des carnets de commandes des acteurs de l'acte de construire que sont les entreprises et maîtres d'œuvres», s'inquiète Christian Pons, président de la fédération du bâtiment et des travaux publics 84 aux côtés de Jean-Paul Cassulo président du Syndicat des architectes du Vaucluse ; de Françoise Berthelot présidente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Ordre des architectes ; de Frédéric Bœuf président du Cinov (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique) Paca-Corse et de Jean Chevry président de LCA-FFB (Les Constructeurs et aménageurs de la Fédération française du bâtiment) Paca-Corse.



Ils sont directement joignables par courriel: Fédération du BTP de Vaucluse: Christian Pons-btp84@orange.fr; Syndicat des architectes du Vaucluse: Jean-Paul Cassulo-cassulo@numericable.fr; Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur de l'Ordre des architectes: Françoise Berthelot - f.berthelotcroapaca@gmail.com; Cinov Paca-Corse: Frédéric Boeuf - pacacorse@cinov.fr; LCA-FFB Paca-Corse: Nathalie Cayrol - cayroln@lca-ffb-communication.fr

Paca : les transmissions d'entreprise en chute libre avec le Covid



Le nombre des transmissions d'entreprise entre les premiers mois de l'année 2020 et ceux de



2019 est de 38% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un chiffre toutefois largement moindre que celui du Centre-Val de Loire (-83%), des Hauts-de-France (-72%) et de Bourgogne-Franche Comté.

« La baisse a débuté dès le mois de janvier 2020, s'est poursuivie sur tout le premier trimestre et s'est accélérée à partir du mois de mars dans le contexte du confinement », explique In Extenso Finance et Transmission, leader français dans le conseil en fusions/acquisitions pour les TPE-PME, qui a réalisé cette étude. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre près de 52 transactions durant l'année 2019, pour une valorisation globale de 489 M€. Ce qui en fait l'une des régions les plus actives en matière de cessions et acquisitions de PME. Elle représente 6% du volume global de transactions en France, alors qu'elle accueille 8% des PME nationales. Par ailleurs, alors qu'en 2018 la région Provence-Alpes Côte d'Azur n'avait attiré aucun acquéreur étranger hors Europe, ce profil d'acquéreurs a fait une entrée marquée en 2019 représentant 9 % des transactions de la région. Parmi les 80% d'acquéreurs français, 26 % sont situés sur le même territoire et 45% sont basés en Ile-de-France.

Enfin, dans la région, le profil des vendeurs se démarque de celui des autres régions, puisqu'à 75% il s'agit de personnes physiques et du côté des acquéreurs, les sociétés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont majoritairement acquises par des sociétés non cotées à 66%.

Aroma-Zone s'implante à Aix-en-Provence

10 avril 2025 |



Ecrit par le 10 avril 2025



L'entreprise vauclusienne, référence dans les cosmétiques et les produits d'entretien faits maison, ouvre une boutique de 600 m² à Aix en Provence dédiée à l'aromathérapie et à la cosmétique.

Après Paris, Lyon et les 'shop-in-shop' de Metz, Strasbourg et Lille, c'est du côté d'Aix-en-Provence qu'<u>Aroma-Zone</u> a choisi ouvrir sa nouvelle boutique. Située au sein de l'hôtel particulier Boyer d'Eguilles dans le centre historique d'Aix, le magasin propose bon nombre d'huiles essentielles, macérats et gels d'aloe vera ainsi que des ateliers d'aromathérapie et de cosmétiques pour apprendre à fabriquer soimême ses cosmétiques.

Fondée il y a 20 ans, la PME familiale fait office de référence dans l'aromathérapie et la cosmétique maison. Après s'être posée dans un premier temps à Malemort du Comtat en 2005, l'entreprise s'installe à Cabrières d'Avignon en 2007 avec un site dédié à la production et à la recherche. Elle rachètera par la



suite un second site à Châteauneuf-de-Gadagne pour la plateforme et la logistique.

Aroma-Zone, Hôtel Boyer d'Éguilles 6, rue Espariat. Aix-en-Provence.